



‘Principes généraux de droit – en droit national, européen et international’

‘General Principles of Law – in National, European and International Law’

Programme - Program

Conseil d’État, Paris 15-16 février

Principes non écrits correspondant à un certain état de civilisation, les principes généraux de droit sont une œuvre constructive de la jurisprudence. Ils ont la double fonction d’être, d’abord, des *principes*, ayant une portée plus générale que les règles jurisprudentielles ; ensuite, ils sont des principes *de droit*, s’imposant avec toute la force de ce dernier.

En droit public français, le Conseil d’État a dégagé de nombreuses normes qui concernent des secteurs importants du droit administratif. Bien que le juge anglais préfère aborder les questions qui lui sont soumises par des solutions adaptées au cas concret plutôt que par des principes généraux, le développement des principes de la *common law* – tels que la *rule of law*, l’*unjust enrichment*, la confiance légitime – est incontestable. Il est bien connu que les juridictions allemandes ont développé les importants principes du *Rechtsstaat* (État de droit), de la proportionnalité et des droits fondamentaux. Sans aucun doute, plusieurs principes généraux trouvent leurs racines non pas dans un seul système juridique, mais dans plusieurs. En droit de l’Union européenne, les principes généraux communs aux droits des États membres sont dégagés de façon prétorienne par la Cour de justice, qui a créé une jurisprudence féconde en principes directeurs du droit européen.

La Cour internationale de justice, elle, applique les « principes généraux de droit reconnus par les nations civilisées », formule critiquée dès 1920 par M. de Lapradelle comme superflue, « puisque qui dit droit dit civilisation ». Ainsi, l’article 38 du statut de la Cour traduit le besoin d’utiliser les principes généraux consacrés par les États *in foro domestico* en les transformant en source du droit international. Doit-on, à ce propos, se limiter aux principes du droit privé ou procédural, ou peut-on également utiliser les principes du droit public, lorsque les exigences à satisfaire sont les mêmes qu’en droit interne ? Et suffit-il, comme l’a indiqué la Cour internationale en l’affaire *Barcelona Traction*, de vérifier qu’un principe est « généralement accepté ... dans les systèmes de droit interne » ou l’identification d’un principe général de droit implique-t-elle d’étudier un à un l’ensemble des droit nationaux ?

Premier jour- First Day, 15 février

9.30

Séance d’ouverture / Opening session

Président / Chair: *Mads Andenas*, Professor, Université d’Oslo



Séance d'ouverture / Opening session

Bernard Stirn, Conseil d'État

L'idée de principes généraux de droit / The Concept of General Principles of Law

Paul Craig, Professor, University of Oxford

General principles as dynamic element of the law and a bridge between the national and the European / Les principes généraux en tant qu'élément dynamique du droit et pont entre le national et l'euro péen

10.45

Table ronde 1 / First round table

Using general principles for gap-filling in domestic and international law / Les principes généraux et leur utilité pour combler les lacunes

Président / Chair: *Nawaf Salam*, Judge, International Court of Justice

Guy Canivet, Premier Président Honoraire de la Cour de cassation, ancien membre du Conseil constitutionnel

Jean d'Aspremont, Professor, Sciences Po, Paris

Catherine Redgwell, Professor, University of Oxford

Matina Papadaki, Research Fellow, Max Planck Institute Luxembourg for Procedural Law

Jan Wouters, Professor, University of Leuven

2.30

Table ronde 2 / Second round table

L'interaction entre les principes généraux et les textes / Interaction between general principles and written instruments

Président / Chair: *Mattias Guyomar*, Conseil d'État

Catherine Kessedjian, Professor, Université Paris 2 Panthéon Assas

Freya Baetens, Professor, PluriCourts, Université d'Oslo

Ben Juratovitch QC, Freshfields Paris

Benjamin Samson, Chercheur, Université Paris Nanterre

Matthias Goldmann, Professor, University of Frankfurt and Max Planck Institute for Comparative Public Law and International Law

4.00

Table ronde 3 / Third round table

Principes généraux de nature constitutionnelle ou supérieure : principes généraux de jus cogens / General principles of a constitutional or superior nature: general principles as jus cogens

Président / Chair: *Geir Ulfstein*, Professor, Pluricourts, Université d'Oslo



Andreas Paulus, Justice, Bundesverfassungsgericht, Cour fédérale constitutionnelle d'Allemagne

Enzo Cannizzaro, Professor, Università di Roma 1 La Sapienza

Mamadou Hébié, Assistant Professor, Universiteit Leiden

Otto Pfersmann, Professeur, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Directeur d'études de l'EHESS, Institut Marcel Mauss – IMM

Giacinto della Cananea, Professor, Università di Roma Tor Vergata

Deuxième jour - Second Day, 16 février

9.00

Séance d'ouverture / Opening session

Les principes généraux de droit comme source de droit / General principles of law as a source of international law

Président / Chair: *Eirik Bjorge*, Senior Lecturer in law, University of Bristol

Lord Lloyd Jones, Justice, UK Supreme Court and former Chair of the Law Commission for England and Wales

With a comment by *Nawaf Salam*, Judge, International Court of Justice

10.00

Table ronde 4 / Fourth Round Table

Principes généraux de droit privé, public ou procédural / General principles of private or public law, or of procedural law

Président / Chair: *Paul Craig*, Professor, University of Oxford

Horatia Muir Watt, Professor, Sciences Po, Paris

Duncan Fairgrieve, Professor, Université Paris-Dauphine and British Institute of International and Comparative Law, London

Thomas Perroud, Université Paris 2 Panthéon Assas

Béatrice Bonafè, Professor, Università di Roma 1 La Sapienza

Peer Zumbansen, Professor, King's College, University of London

11.30

Table ronde 5 / Fifth Round Table

Droit international et principes généraux de droit public : le droit international peut-il s'inspirer du droit public national ? / International law and general principles of public law: can international law draw on domestic public law?

Président / Chair: *Ronny Abraham*, President, International Court of Justice



Angelika Nussberger, Vice-President, European Court of Human Rights

François Alabrune, Directeur des affaires juridiques du Ministère des affaires étrangères

Eirik Bjorge, Senior Lecturer in Law, University of Bristol

Emanuel Castellarin, Professor, Université de Strasbourg

Marija Dordeska, British Institute of International and Comparative Law, London

2.30

Table ronde 6 / Sixth Round Table

***Proportionnalité et subsidiarité : principe de fond, de procédure et de compétence /
Proportionality and subsidiarity: substantive, procedural and jurisdictional principle***

Président / Chair: *Angelika Nussberger*, Vice-President, European Court of Human Rights

Edwige Belliard, Conseil d'État, ancien directeur des affaires juridiques du ministère des affaires étrangères

Takis Tridimas, Professor, King's College, University of London

Jan Wouters, Professor, University of Leuven

Andreas Føllesdal, Professor, Pluricourts, Université d'Oslo

Juan Pablo Pérez León Acevedo, PluriCourts, Université d'Oslo

3.30

Table ronde 7 / Seventh Round Table

Le principe de légalité de l'action étatique / The principle requiring positive legal basis for State action

Président / Chair: *Rolf Einar Fife*, ambassadeur de Norvège en France et ancien directeur des affaires juridiques du Ministère des affaires étrangères

Andreas Paulus, Justice, Bundesverfassungsgericht, Cour fédérale constitutionnelle d'Allemagne

Jean-Baptiste Pointel, Conseiller pédagogique politiques publiques, l'École nationale d'administratio

Malgosia Fitzmaurice, Professor, Queen Mary, University of London

4.30

Conclusions / Concluding remarks

Président / Chair: *Bernard Stirn*

Angelika Nussberger, Vice-President, European Court of Human Rights

Mads Andenas, Professor, Université d'Oslo



Auditeurs:

Alfredo Crosato Newmann, Graduate Institute in Geneva

Xuan Shao, University of Oxford

Ludovica Chiussi, Universities of Bologna and Oslo

Johann Leiss, University of Oslo

Edvard Syse, Dijon et Oslo